

Exercice Budgétaire : 2017

Fonction : 51 Politique de la ville

Thème : Rénovation urbaine

Objet : Cadre d'intervention régional en faveur d'une nouvelle forme de participation des quartiers prioritaires de la politique de la ville : les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC)

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 14 mars 2017, réuni le 30 mars 2017, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L4221-1,

Vu la loi n°2014-173 en date du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le décret n°2014-1750 en date du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),

Vu le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 10 juillet 2015 entre l'Etat, les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et l'ancienne Région Nord - Pas de Calais et le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 30 juillet 2015 entre l'Etat et l'ancienne Région Picardie,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20160165 du Conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu la délibération n°20161396 de la séance plénière du Conseil régional du 13 octobre 2016, approuvant le cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la politique de la ville pour la période 2017-2021,

Vu la délibération n°20161857 de la séance plénière du Conseil régional des 13 et 14 décembre 2016, approuvant le tableau de répartition par EPCI de l'enveloppe financière prévisionnelle annuelle mobilisable sur la période 2017-2021 en faveur de la politique de la ville,

Vu l'avis émis par la Commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) lors de sa réunion du 20 mars 2017,

PREAMBULE :

Le nouveau cadre de l'intervention régionale en matière de politique de la ville a été adopté le 13 octobre 2016.

Dorénavant, la Région Hauts-de-France propose d'intégrer aux contrats de ville un volet « soutien régional à l'emploi et aux actions innovantes » permettant notamment de soutenir des actions relevant des dynamiques de participation des habitants pour autant que l'EPCI concerné les priorise notamment eu égard aux enveloppes financières prévisionnelles annuelles mobilisables par chaque EPCI. Ainsi, les projets anciennement soutenus au

titre des Fonds de participation des habitants devront s'inscrire dans ce nouveau dispositif au titre des figures libres aux côtés des figures imposées ciblant l'emploi, la TRI-Rev3 et le cadre de vie.

Ainsi la Région Hauts-de-France entend **impulser** une politique de soutien aux initiatives citoyennes des habitants dans les quartiers prioritaires dans le prolongement de dispositifs antérieurs.

Conformément à la délibération du 13 octobre 2016, la Région Hauts-de-France intègre ce nouveau modèle dans le cadre de la **programmation annuelle des contrats de ville** des EPCI disposant de quartiers en géographie prioritaire de la ville.

Eu égard aux évaluations de l'ex-dispositif Fonds de Participation des Habitants (FPH), **l'un des principaux enjeux de cette nouvelle politique est de mieux qualifier les projets soutenus à ce titre, et d'établir un lien entre leur contenu et des priorités régionales (ou locales).**

En outre, la Région sera garante d'une animation plus globale, d'une observation, d'une évaluation générale et d'une prospective de l'évolution des dispositifs ainsi mis en œuvre et de leurs effets.

Pour ce faire, la délibération du 13 octobre 2016 est ainsi complétée par l'adoption de ce nouveau cadre concernant la participation des habitants : « Projets d'Initiative Citoyenne ». L'année 2017 est une année de transition qui permet d'expérimenter le nouveau dispositif.

DECIDE

D'approuver le cadre d'intervention régional en faveur d'une nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC).

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Etaient présents (170) : Madame Nathalie ACS, Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Bruno BILDE, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Caroline BOISARD-VANNIER, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Natacha BOUCHART, Madame Elisabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Céline-Marie CANARD, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Marie DESMAZIERES, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Madame Catherine FOURNIER, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOU, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon JOMBART,

Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Marine LE PEN, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Valérie LETARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Monique LHERBIER, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Christophe MARECAUX, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Brigitte MAUROY, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Olivier PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Benjamin PRINCE, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Philippe RAPENEAU, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Sophie ROCHER, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François THERET, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

NOM DE L'OPERATION : cadre d'intervention régional en faveur d'une nouvelle forme de participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville : les Projets d'Initiative Citoyenne (PIC).

PRESENTATION DU PROJET :

Les projets d'Initiative Citoyenne (PIC)

Le PIC reste un fonds géré par une association gestionnaire en prise directe avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (quartiers de veille compris).

Ils s'inscrivent dans la programmation et les enveloppes annuelles régionales des contrats de villes des EPCI concernés.

Une convention financière sera signée entre le bénéficiaire du fonds et la Région et permettra comme pour les ex FPH de procéder à des reversements à des structures tierces (porteurs de projets) dès lors que cette faculté dérogatoire au Règlement budgétaire et financier y sera mentionnée. Il conviendra de prendre toutes les mesures afin de valoriser la participation de la Région au bénéficiaire final des financements.

Les bénéficiaires de subventions seront invités à transmettre à la Région **des fiches-action simplifiées qui permettront d'une part de qualifier les projets par rapport à une thématique et d'autre part de réaliser une auto-évaluation succincte, sur la base de deux indicateurs propres.**

La Région invite les porteurs de projets à s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Insertion par l'économique ;
- Innovation sociale ;
- Démocratie numérique et sensibilisation aux usages numériques ;
- Transition énergétique et écologique ;
- Valorisation des circuits courts ;
- Lutte contre l'isolement des personnes isolées et des personnes fragiles ;
- Lutte contre l'illettrisme ;
- Echanges de savoirs, entraide et soutien scolaires ;
- Valorisation et découverte du patrimoine et de l'histoire locale ;
- Créativité artistique.

Chaque projet PIC fera par ailleurs l'objet d'un rendu annuel sur une plate-forme collaborative dédiée, au plan régional (voir animation régionale).

Dispositif transitoire 2017 : modalités et mise en œuvre

Pour assumer la transition, l'année 2017 sera une année d'expérimentation visant à favoriser un dispositif « Projets d'Initiative Citoyenne » (PIC) dont la mission confiée en novembre 2016 à Denis VINCKIER, conseiller régional, a montré l'intérêt. Le schéma proposé résulte de la prise en compte de la richesse des initiatives repérées sur le territoire régional.

En 2017, il est donc proposé :

- que les structures gestionnaires des actuels FPH (140 au plan régional) déposent leur demande de financement dans le cadre des programmations des Contrats de Ville des EPCI, en utilisant le dossier unique (cerfa) proposé par les EPCI,
- et qu'elles se basent sur les critères de la délibération-cadre et de son annexe 2 : dispositif « soutien régional à l'emploi et à l'innovation ».

La Région examine selon ces critères les demandes préalablement approuvées par les EPCI, au regard de leurs priorités et dans le cadre des enveloppes qui leur ont été attribuées. En cas d'avis favorable, la subvention sera versée directement aux structures gestionnaires des fonds.

Suggérée en 2017, la qualification des projets par une ou plusieurs des thématiques deviendra obligatoire en 2018. Le territoire de l'ancienne Picardie qui n'avait pas de dispositif FPH sera encouragé à participer le plus tôt possible à la mobilisation des habitants autour de ce nouveau dispositif.

Observations/Outils/Evaluations

En matière de « droit commun régional » et de nouvelles formes de participation des habitants, la Région Hauts-de-France mettra en chantier un travail de repérage des initiatives des habitants autour par exemple, des champs suivants :

- Culture et Patrimoine ;
- Coopération décentralisée ;
- Santé ;
- Mobilité.

En ce qui concerne, l'animation du dispositif, les pistes suivantes seront étudiées, pour une mise en œuvre éventuelle d'ici la fin 2017 :

- La Région cherchera à apporter un soutien spécifique en ingénierie aux territoires les plus en difficulté. Ainsi les antennes de la Région pourront servir de lieux ressources pour les acteurs de proximité (PIC et « Nos Quartiers d'Été ») ;
- Un modèle de capitalisation est à construire en lien avec l'IREV et d'autres partenaires (type plate-forme en ligne pour tous les projets financés par la Région relevant des quartiers prioritaires, Institut Godin) permettra de partager des expériences à l'échelle régionale, de trouver des ressources, de déposer les auto-évaluations, de choisir des formations et de monter en compétence ;
- Le travail sur la mise en place d'une Web-TV des habitants de la grande région ou toute autre forme d'action permettant de valoriser les initiatives des habitants sur l'ensemble du territoire régional sera engagé.

Mobilisation des partenaires institutionnels

Par ailleurs, considérant qu'il s'agit là d'une politique d'intérêt général qui concerne plusieurs acteurs, la Région dialoguera avec l'Etat et les Départements, afin de les inciter à prendre part au dispositif PIC (de façon globale ou ciblée) dans les années à venir.

Observation, évaluation générale et prospective

- La Région cherchera à mettre en place une méthode et des outils d'observation, d'analyse et de prospective de l'ensemble des initiatives des habitants à l'échelle régionale, notamment à travers la mise en conférence des acteurs adaptés et impliqués (Institut Godin, Institut Régional de la Ville (IREV), universités régionales, politiques régionales) ;
- A horizon 2018, la démarche cherchera à mettre en cohérence le dispositif PIC avec le dispositif « Nos Quartiers d'Été » (NQE).
- L'implication des Parcs régionaux dans l'animation des PIC sera recherchée.
- La Région cherchera à alimenter, via les PIC, la démarche de mise en débat public (auto-saisine du Conseil régional), avec appel à contributions.

Des moyens humains de la Région et des EPCI devront être mobilisés en accompagnement des porteurs, permettant également de valoriser et de rendre visible la participation régionale au service d'une politique de proximité avec les habitants des quartiers prioritaires.